



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

**DELIBERATION N° 2026-04-058-DGS**

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL LANDAIS**

Fait à Tarnos,  
le 3 avril 2026

Pour extrait certifié  
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

*07/04/2026*

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

**PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE**

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE**

Mme LASSALLE      procuration      à Mme BAULON  
Mme BIRLES        procuration      à Mme LOGEZ  
Mme DIOS           procuration      à Mme CASSAING

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

De 1991 à 2017, le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage du nettoyage différencié du littoral landais, en partenariat avec 14 communes et une communauté de communes littorales et le Centre d'Essais et de Lancement de Missiles.

Depuis le 1er janvier 2018, cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte du Littoral Landais.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,



Considérant la nécessité d'élire 1 membre titulaire et 1 membre suppléant, à bulletin secret et à la majorité absolue

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire

### **DELIBERE**

**PROCEDE** à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue du membre titulaire et du membre suppléant du Syndicat Mixte du Littoral Landais

#### **Candidatures:**

##### **LISTE A:**

<b>MEMBRE TITULAIRE</b>	<b>MEMBRE SUPPLEANT</b>
• M. Nicolas DOMET	• M. Patrick DUPOY

#### **Résultats:**

Votants: 31

Bulletins litigieux : 4 blancs

Suffrages exprimés: 27

#### **Ont obtenu:**

LISTE A: 27 voix

**PROCLAME** élus les membres du Syndicat Mixte du Littoral Landais suivants

Titulaire: M. Nicolas DOMET

Suppléant: M. Patrick DUPOY

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)